

Pour le SNPTES c'est toujours NON au démantèlement de l'Onisep !

Suzanne ALBANO, Suzanne Albano, Laurence Congy, Fabienne Lalanne, Karelle Payen, déléguées SNPTES

Le SNPTES a été reçu lundi 16 avril 2018 par Isabelle Bourhis, conseillère sociale du ministre de l'Éducation nationale au sujet de l'avenir de l'Onisep.

Le gouvernement a en effet décidé, au prétexte que le service public régional de l'orientation (SPRO) peine à se mettre en place, de diviser en deux l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) ! En effet, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit que les délégations régionales et leurs missions soient transférées aux régions.

Pour le SNPTES, l'information sur les métiers, les filières d'études et les établissements de formation, en matière d'orientation est une mission de service public essentielle qui doit être assurée et assumée par l'État. Le SNPTES revendique pour les élèves et leurs familles le droit à une information exhaustive, fiable, de qualité, actualisée en permanence et neutre, quel que soit l'endroit où ils résident.

UN RESEAU INCOUTOURNABLE ET NON DIVISIBLE

Grâce à un fort maillage territorial, l'Onisep assure, avec son réseau de délégations régionales, une équité d'accès à l'information sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-Mer.

La gestion de cette information repose en particulier sur une base de données administrée par l'ensemble du réseau. Concrètement, privé de celui-ci, l'Onisep ne pourra plus produire le site www.onisep.fr ni les publications écrites réalisées au sein de ses services centraux et en région.

De plus, les enseignants ne pourraient plus bénéficier dans les mêmes conditions de l'assistance de l'Onisep dans leur mission d'accompagnement des élèves.

L'Onisep travaillant depuis fort longtemps en partenariat avec les régions, il n'est pas nécessaire de le vendre à la découpe pour rapprocher l'information des concitoyens.

Pour le SNPTES, l'amputer de plus de la moitié de ses personnels, c'est signer sa fin !

UN NON-SENS BUDGETAIRE

Décentraliser l'information sur les métiers et les formations, c'est multiplier par 17 régions les coûts assurés par un seul établissement aujourd'hui. C'est également priver l'Onisep, du même coup, de ressources ainsi que de ses moyens d'action au plus près du public.

MECONNAISSANCE DES MISSIONS DE SON OPERATEUR ?

Pour le SNPTES, la précipitation et l'impréparation de cette décision, une mission venant d'ailleurs d'être désignée sur la meilleure façon d'articuler l'orientation nationale et territoriale, ne peuvent qu'amener à prendre de mauvaises décisions. Décisions qui impacteront gravement l'avenir de l'Onisep et donc de la qualité de l'information sur l'orientation, autant pour les élèves et leurs familles que pour les équipes éducatives.

QUEL DEVENIR POUR LES PERSONNELS ?

L'Onisep compte parmi ses rangs des personnels d'orientation (psychologues de l'Éducation nationale), des personnels ITRF, des personnels administratifs (AENES) et de nombreux contractuels. Le SNPTES sera très vigilant quant à l'évolution de la situation de chacune de ces catégories de personnels.

Mobilisez-vous pour défendre l'opérateur public ONISEP !

Signez et faites signer la pétition :

[Non au démantèlement de l'ONISEP !](https://bit.ly/2GE4HO8)

(<https://bit.ly/2GE4HO8>)

Choisy-le-Roi, le 17/04/2018